

Justice et Sécurité publique

RAPPORT ANNUEL

2023-2024

Justice et Sécurité publique

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4109-8 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-4111-1 (PDF : version française)

ISBN 978-1-4605-4110-4 (PDF : version anglaise)

ISSN 2564-3452 (version imprimée bilingue)

ISSN 2564-3479 (PDF : version française)

ISSN 2564-3460 (PDF: version anglaise)

24-01448 | 2024.11 | Imprimée au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par

A blue ink signature of Robert K. McKee, written in a cursive style.

L'honorable Robert K. McKee
Ministre de la Justice et procureur général

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par

A blue ink signature of Robert Gauvin, written in a cursive style.

L'honorable Robert Gauvin
Ministre de la Sécurité publique

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

De la/Du sous-ministre à la/au ministre

L'honorable Robert K. McKee
Ministre de la Justice et procureur général

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



Michael J. Comeau, c.r.
Sous-ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Robert Gauvin
Ministre de la Sécurité publique

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



Michael J. Comeau, c.r.
Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	2
Message du ministre.....	6
Message du sous-ministre	8
Priorités du gouvernement.....	9
Faits saillants.....	10
Mesures de rendement.....	11
Survol des activités du ministère	14
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants.....	15
Renseignements financiers.....	28
Résumé des activités de dotation	31
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	34
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	40
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	42
Rapport sur la Loi <i>sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	45
Annexe A.....	46

MESSAGE DU MINISTRE

Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a réalisé des progrès considérables en 2023-2024 pour assurer un accès plus rapide à la justice tout en relevant les défis de l'augmentation de la charge de travail des tribunaux et d'une population croissante nécessitant un accès fondamental aux services.

Pour gérer l'augmentation de la charge de travail, des investissements ont été réalisés dans les Services des poursuites publiques, ce qui a donné lieu à une hausse de près de 50 pour cent du personnel de soutien et du nombre de procureurs de la Couronne. Le budget des Services des procureurs de la Couronne à la famille a également été augmenté afin de garantir la protection des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois les plus vulnérables.

En outre, la subvention accordée à l'Aide juridique a été augmentée pour veiller à ce que l'accès au système de justice soit juste et équitable.

En coulisses, une équipe dévouée se consacre au bon fonctionnement de nos tribunaux, à l'administration de la justice et à l'élaboration de lois qui renforcent les assises de notre société. Leur professionnalisme ne passe pas inaperçu. Aux employés du ministère de la Justice et de la Sécurité publique, je vous remercie pour les services que vous rendez à la population du Nouveau-Brunswick.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. McKee', is positioned above the typed name of the minister.

L'honorable Robert K. McKee
Ministre de la Justice et procureur général

MESSAGE DU MINISTRE

S'assurer que les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises se sentent en sécurité chez eux et dans leur quartier continue d'être la priorité du ministère de la Justice et de la Sécurité publique en 2023-2024.

Les investissements visaient à améliorer la présence d'agents de première ligne, notamment dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, et pour atténuer les pressions auxquelles notre système de justice fait face. Des ressources supplémentaires ont été fournies aux agents de la paix qui soutiennent les efforts des services de police pour veiller à la sécurité communautaire et aux Services des shérifs qui assurent la sécurité dans nos salles d'audience.

Un nouveau programme a été lancé visant à aider les détenus dans les établissements correctionnels provinciaux à changer de mode de vie et à éviter la récidive après leur libération. Les modifications apportées à la Loi sur les coroners ont aidé à moderniser la manière dont les enquêtes du coroner sont menées, alors que la Loi sur les véhicules à moteur a été modifiée afin d'alourdir les sanctions pour la conduite dangereuse.

Dans les moments difficiles, les employés du ministère ont une fois de plus répondu à l'appel et offert leur aide. Cela incluait les employés du Bureau du prévôt des incendies, de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick et d'Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick qui se sont joints au personnel d'autres ministères et agences pour contenir et éteindre le feu de forêt de Stein Lake.

Je me considère chanceux de représenter une équipe de professionnels hautement qualifiés et engagés qui se consacrent à aider les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

A blue ink signature of Robert Gauvin, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

L'honorable Robert Gauvin
Ministre de la Sécurité publique

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Je suis heureux de présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2024.

Cette année a été marquée par de nombreuses réalisations et étapes importantes. Des progrès ont été accomplis dans la construction du nouveau palais de justice de Fredericton et du nouveau centre correctionnel du centre du Nouveau-Brunswick ainsi que dans les services 9-1-1 de prochaine génération, qui fournissent tous des services essentiels à la population.

La reconnaissance des membres du personnel pour leur dévouement et leur engagement demeure un aspect important de la culture du ministère de la Justice et de la Sécurité publique. C'est avec bonheur que j'ai à nouveau participé aux cérémonies de reconnaissance des états de service et de départs à la retraite au cours de la dernière année, ainsi qu'à plusieurs autres événements visant à souligner l'excellence dans la pratique du droit et à remettre des Pièces de reconnaissance du Ministère de la Justice et de la Sécurité publique et autres médailles de distinction pour services exemplaires.

Ces réussites sont le fruit de la détermination et du travail acharné des nombreux employés du Ministère, avec lesquels je suis fier de travailler chaque jour. Nous sommes un ministère vaste et diversifié, mais nous avons un objectif commun : servir la population du Nouveau-Brunswick.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mike Comeau', with a long, wavy horizontal line extending to the right.

Michael J. Comeau, c.r.
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise des pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

Priorités du gouvernement

Notre vision pour 2023-2024 était celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous nous sommes concentrés sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe, et
- L'environnement

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2023-2024, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Un site a été choisi et un appel d'offres a été lancé pour la conception du nouvel établissement correctionnel provincial.
- Le Bureau du prévôt des incendies a construit trois remorques de prévention des incendies pour apprendre aux enfants et à leurs familles comment réagir en cas d'incendie dans leur maison.
- Un montant de 1,5 million de dollars a été investi dans le projet de répartition régionale des services d'incendie, grâce auquel davantage de radios mobiles à ressources partagées sont fournies aux services d'incendie de toute la province, ce qui permet d'améliorer les communications et la collaboration.
- La *Loi sur les coroners* a été modifiée afin de moderniser la façon dont les enquêtes sont menées et prévoit désormais la tenue obligatoire d'enquêtes dans des circonstances déterminées.
- La *Loi sur les véhicules à moteur* a été modifiée afin d'alourdir les sanctions pour les automobilistes dépassant de 50 à 80 km/h la vitesse limite.
- Les agents de la paix d'Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick ont continué à travailler pour réduire la vente de drogues illégales et de tabac dans notre province, par le biais du programme de sécurité des communautés et des voisinages.
- L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a tenu la population du Nouveau-Brunswick informé lors de phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les inondations du printemps, les fortes pluies et les tempêtes de neige, ainsi que les feux de forêt.
- Le personnel du ministère, y compris celui de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, du Bureau du prévôt des incendies et la paix d'Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick, s'est joint à celui d'autres ministères, organisations et agences pour aider à contenir et à éteindre le feu de forêt de Stein Lake.
- Les Services législatifs ont préparé 40 lois et 62 règlements.

MESURES DE RENDEMENT

Objectif n° 1 : Renforcer la confiance du public dans la sécurité communautaire

Année après année, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique vise à accroître la confiance du public dans les programmes et les agences qui assurent la sécurité de nos collectivités. Pour y arriver, le Ministère se sert de dispositions législatives, d'initiatives visant à démanteler le crime organisé et de programmes conçus pour accroître la transparence et la responsabilité.

Pourquoi est-ce important?

L'augmentation continue de la population s'accompagne du risque d'une hausse du taux de criminalité et de ses répercussions sur les collectivités vulnérables. Les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois méritent de se sentir en sécurité dans leur collectivité et d'accorder leur confiance aux autorités chargées de promouvoir et d'assurer la sécurité. La confiance du public se gagne par la recherche et l'adoption continues des pratiques exemplaires, et par la diffusion d'information transparente et opportune sur le tableau de bord de la criminalité.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre l'objectif

- Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick a réalisé 281 inspections et enquêtes pour améliorer la sécurité et la conformité à la *Loi sur les licences de brocanteurs* dans des installations de récupération.
- Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick a ouvert 79 enquêtes liées au tabac, à l'alcool et au cannabis illicites.
- Les agents de la paix de l'Unité d'enquête sur la sécurité des communautés et des voisinages ont effectué 174 enquêtes civiles en 2023-2024.
- En tout, 25 propriétés ont été évacuées en raison d'activités illégales, en vertu de la *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages*.

Objectif n° 2 : Améliorer l'efficacité et l'efficience du système judiciaire provincial

Pour garantir un accès rapide à la justice et rendre les collectivités plus sûres, il faut canaliser les ressources là où elles sont le plus nécessaires. Les investissements dans la formation, l'équipement et les nouvelles installations aideront les employés à mieux servir les clients, aujourd'hui et à l'avenir, tandis que les modifications apportées aux programmes existants garantissent une utilisation responsable de l'argent des contribuables.

Pourquoi est-ce important?

Un système judiciaire impartial et efficace est la clé d'une province dynamique, viable et source de fierté.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre l'objectif

- Le site de Grand Lake a été choisi pour la construction du prochain centre correctionnel provincial. Le nouvel établissement contribuera à résoudre les problèmes de capacité et à augmenter la sécurité des employés et des clients en réduisant le risque de surpopulation dans les établissements correctionnels du Nouveau-Brunswick.
- Les fonds supplémentaires prévus dans le budget 2023-2024 ont été consacrés à l'augmentation des capacités afin de répondre aux pressions exercées sur le système judiciaire. Ces comprennent des investissements dans les Services des procureurs de la Couronne à la famille, en réponse au besoin en personnel supplémentaire pour la gestion des dossiers de protection de l'enfance, et dans les Services des poursuites publiques, en vue d'accroître le nombre de procureurs de la Couronne et les effectifs de soutien.
- La *Loi sur les coroners* a été modifiée afin d'obliger les coroners à tenir une enquête dans certaines circonstances précises entourant le décès attribuable à des causes non naturelles d'une personne en détention ou dans un établissement hospitalier, ou lorsque l'usage de la force par un agent de la paix pourrait y avoir joué un rôle. Cette disposition connue sous le nom de « Loi d'Hilary ».

Objectif n° 3 : Accroître la satisfaction des clients à l'égard des services offerts

Presque tous les Néo-Brunswickois ont, à un moment ou l'autre de l'année, une interaction avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique dans le cadre d'une transaction ou d'un service (p. ex. : inspection d'un véhicule à moteur, demande de licence pour un événement spécial, contrôle routier, paiement d'une pension alimentaire pour enfants). Le Ministère cherche continuellement à améliorer ses offres de programmes pour maximiser la convivialité tout en garantissant un service juste, équitable et compatissant aux clients.

Pourquoi est-ce important?

L'amélioration des programmes pour maximiser la satisfaction des clients est un investissement à long terme dans les ressources qui peut conduire à de meilleurs résultats et à une meilleure conformité.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre l'objectif

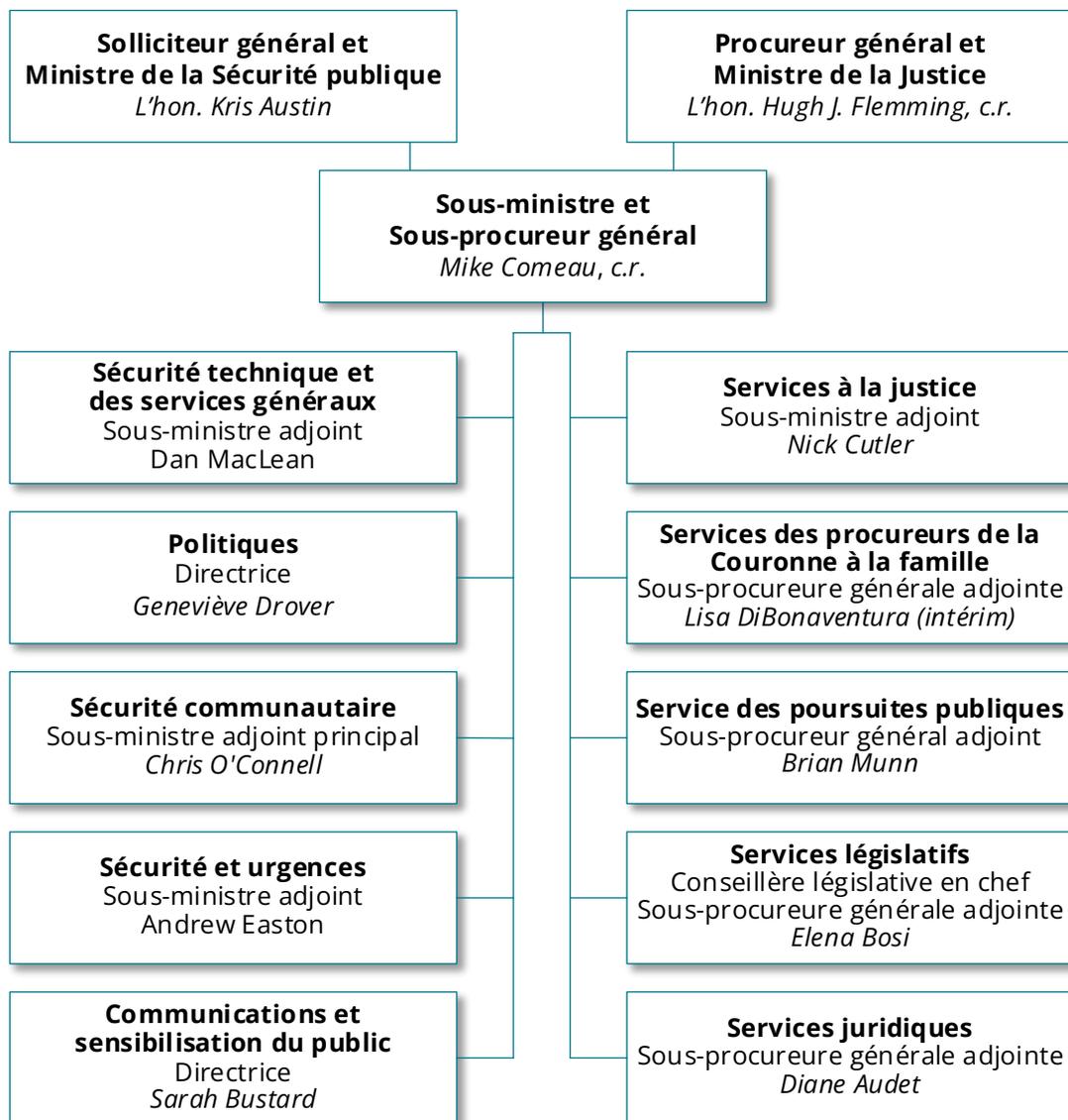
- La Direction de la réglementation des jeux, des alcools et de la sécurité a modernisé son processus de demande de licence pour les loteries caritatives, passant d'un système papier à une plateforme numérique. La transition vers les demandes en ligne s'est traduite par un gain d'efficacité dans la délivrance de licences et de permis, ainsi que par une amélioration de la satisfaction des clients.
- La Direction des services aux tribunaux a lancé un site d'information public sur l'accès aux dossiers judiciaires. Elle y propose un guide actualisé sur le sujet ainsi que de nouveaux formulaires de demande d'accès aux dossiers de la Cour provinciale, de la Cour du Banc du Roi et de la Cour d'appel.

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère de la Justice et sécurité publique a été créé afin d'offrir une approche intégrée pour veiller à la sûreté et à la sécurité du Nouveau-Brunswick. Le Ministère s'efforce de fournir des programmes et des services de qualité qui améliorent la sécurité des Néo-Brunswickois et de leurs communautés.

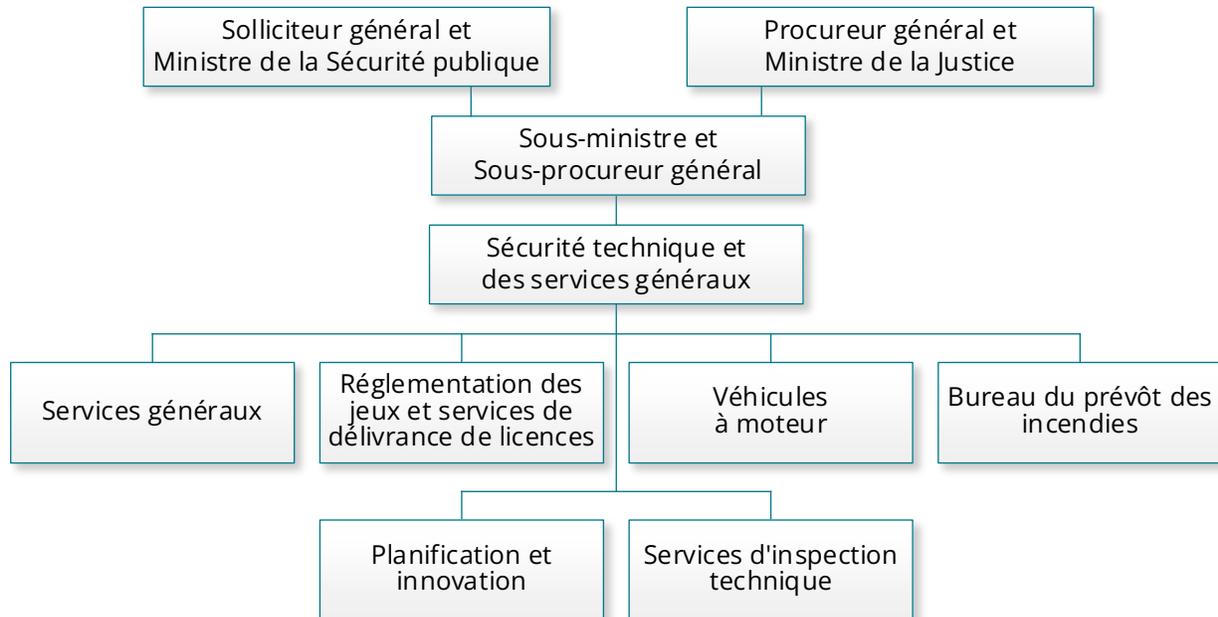
L'énoncé de mission du Ministère est le suivant « Travaillons ensemble pour un Nouveau-Brunswick en toute sécurité ».

Le Ministère comptait 1 717 employés permanents, à temps partiel, temporaires ou nommés pour une période déterminée, une augmentation par rapport au total de 1 684 employés lors de l'exercice précédent.



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS ET FAITS SAILLANTS

SÉCURITÉ TECHNIQUE ET DES SERVICES GÉNÉRAUX



Vue d'ensemble

La **Division de la sécurité technique et des services généraux** fournit une direction et un soutien à tous les gestionnaires et employés du Ministère dans les domaines des services financiers, des ressources humaines, de la santé et de la sécurité des employés, de la gestion de l'information, de la gestion du parc de véhicules et des installations, et de la reddition de comptes. La Division est également responsable des directions de réglementation du Ministère liées aux services de sécurité-incendie, d'inspections techniques des bâtiments et des structures, des véhicules à moteur et des jeux, de la réglementation des alcools et des services de sécurité.

La **Direction de la réglementation des jeux et services de délivrance de licences** est l'organisme de réglementation responsable de la délivrance des licences et des permis, ainsi que de l'inscription et de l'autorisation des personnes qui présentent une demande en vertu de la *Loi sur la réglementation des alcools*, de la *Loi sur la réglementation des jeux*, de la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, de la *Loi sur le film et le vidéo* et de la *Loi sur les licences de brocanteurs*. La Direction assure notamment la coordination avec les inspecteurs, les enquêteurs, les ministères, les personnes morales, les organismes et les systèmes, tant à l'interne qu'à l'externe. Elle se charge de maintenir l'intégrité du jeu au Nouveau-Brunswick au moyen de l'inscription des fournisseurs et de la délivrance d'un permis à tous les employés de l'industrie des jeux de casino.

La **Direction des véhicules à moteur** assure la surveillance des normes de sécurité liées à l'immatriculation des véhicules à moteur, s'occupe de délivrer les permis de concessionnaires de véhicules, administre le programme d'inspection des véhicules à moteur à l'aide de postes de vérification et dirige l'immatriculation interterritoriale des véhicules utilitaires dans le cadre du Plan international d'immatriculation. La Direction favorise la sécurité routière en vérifiant les habiletés

des apprentis conducteurs, en délivrant des permis de conduire et des cartes d'identité, en surveillant le comportement des conducteurs et en pénalisant les conducteurs et les transporteurs non sécuritaires. Elle administre également des programmes d'éducation et d'utilisation d'antidémarrateurs avec éthylomètre pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies.

Le **Bureau du prévôt des incendies** veille à la prestation de programmes de prévention et de protection en matière d'incendie et collabore avec les services d'incendie, les municipalités et les organismes partenaires afin de promouvoir la sécurité-incendie. Il surveille les modifications apportées au Code national du bâtiment et au Code national de prévention des incendies, consulte les codes de la National Fire Protection Association et étudie les tendances et les préoccupations en matière de sécurité-incendie afin de mettre en place et de promouvoir des politiques, des normes et des procédures provinciales pour les services d'incendie. Le Bureau collabore avec de multiples organismes pour effectuer des inspections de sécurité-incendie et mener des enquêtes visant à déterminer la cause et l'origine des incendies. Il est également l'organisme responsable des interventions en cas d'urgences mettant en cause des matières dangereuses pour le Nouveau-Brunswick.

La **Direction de la planification** et de l'innovation soutient la direction stratégique du Ministère à l'aide de la planification opérationnelle, de la mesure du rendement, de l'analyse de données, de l'amélioration continue et de la reddition de comptes.

La **Direction des services d'inspection technique** se charge de la réglementation concernant la conception, la fabrication, la mise en place et le fonctionnement sécuritaires des installations électriques et de plomberie, des installations au gaz propane, naturel et à usage médical, des chaudières, des appareils à pression, des appareils élévateurs, des manèges et des bâtiments. Ses responsabilités comprennent également la qualification de certains gens de métier et entrepreneurs et la délivrance de licences et de permis à ces derniers, les enquêtes sur les accidents, l'éducation et l'accréditation des services du secteur privé.

Survol des directions des Services généraux

La **Direction des finances et de l'administration** assure une direction financière auprès des cadres supérieurs, des gestionnaires et des employés du Ministère et met ses connaissances spécialisées à leur disposition. Elle assume la responsabilité de la comptabilité sur le plan opérationnel en offrant des services de consultation financière, de budgétisation, de surveillance, de comptabilité et de prévision des recettes et des dépenses. Elle veille également à l'application des politiques et procédures financières et assure la gestion des installations et du parc de véhicules du Ministère.

La **Direction des Ressources humaines** est responsable d'assurer le leadership pour le Ministère en matière de planification des ressources humaines, de recrutement, de classification, de relations de travail, de relations avec les employés, de formation, de gestion du rendement, de gestion du changement, de développement organisationnel et de mise en œuvre des politiques et des programmes sur les ressources humaines tout en appuyant le Ministère à tous ces égards.

La **Direction des services de gestion de l'information** est responsable des services de gestion et de sécurité de l'information, ainsi que de la gestion du risque et des dossiers. Elle soutient la planification opérationnelle des solutions de gestion de l'information pour le Ministère, en plus

d'assurer l'harmonisation de ses objectifs opérationnels et initiatives technologiques par l'intermédiaire de services de surveillance, d'orientation et de conseils stratégiques.

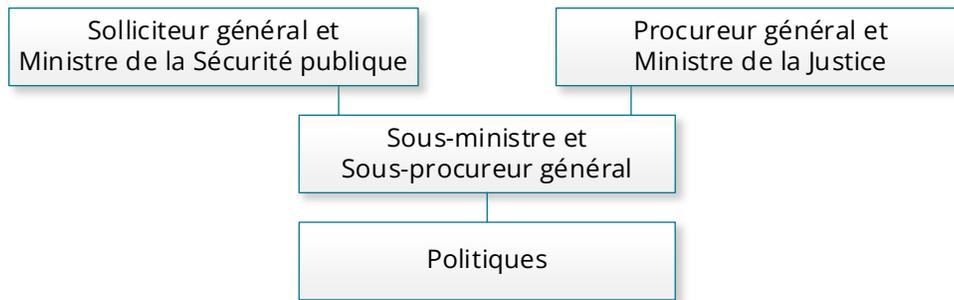
La **Direction des communications internes et de l'engagement des employés** appuie le Ministère en planifiant et en transmettant des communications stratégiques en temps opportun aux employés, ainsi qu'en renforçant la culture de l'organisation grâce à des activités de mobilisation du personnel. Elle assure également la coordination de la correspondance du Ministère et offre des conseils et des services de soutien aux projets ministériels.

La **Direction de la sécurité des travailleurs** s'efforce de réduire le nombre de blessures physiques et psychologiques en milieu de travail et leur gravité par l'adoption de pratiques et procédures de travail sécuritaire et de codes de pratique, par la sensibilisation et au moyen d'enquêtes efficaces sur les incidents. Elle tâche aussi de réduire le temps de travail perdu en gérant efficacement les réclamations et en mettant en place des mesures d'adaptation.

Faits saillants

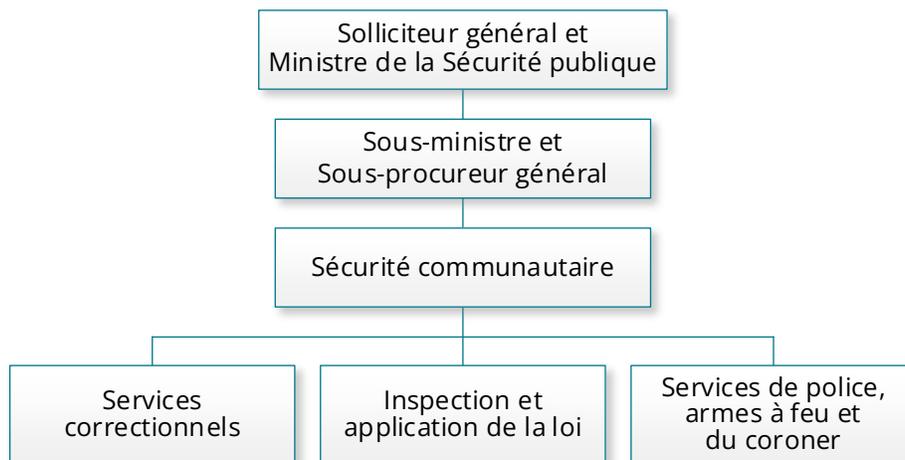
- Le Bureau du prévôt des incendies (BPI) a construit trois remorques de prévention des incendies pour apprendre aux enfants et à leurs familles comment réagir en cas d'incendie dans leur maison.
- Un montant de 1,5 million de dollars a été investi dans le projet de répartition régionale des services d'incendie, grâce auquel davantage de radios mobiles à ressources partagées sont fournies aux services d'incendie de toute la province, ce qui permet d'améliorer les communications et la collaboration.
- La *Loi sur les véhicules à moteur* a été modifiée afin d'alourdir les sanctions pour les automobilistes dépassant de 50 à 80 km/h la vitesse limite.

POLITIQUES



La **Direction des politiques** assure un leadership sur les questions ministérielles et soutient l'élaboration des projets de programmes et de politiques. Elle fournit également son savoir-faire et ses conseils pour appuyer l'élaboration des lois et les relations fédérales-provinciales-territoriales, en plus de coordonner les activités législatives et les questions ministérielles relatives à *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*.

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE



Vue d'ensemble

La **Division de la sécurité communautaire** gère des programmes et des services qui contribuent à accroître la sécurité de la société. La Division se charge de l'administration des programmes institutionnels et communautaires pour les contrevenants, des initiatives sur la justice pour les jeunes, du soutien aux victimes d'actes criminels, des programmes de réduction et de prévention de la criminalité, de la délivrance de permis d'armes à feu, des normes de police et des contrats, ainsi que des enquêtes sur les décès subits et inattendus. Elle est également responsable d'Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick, une unité provinciale de prestation non directe de services de maintien de l'ordre et d'application de la loi.

Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick est un organisme provincial d'application de la loi qui se charge de fournir des services d'éducation, d'inspection et d'application de la loi, en vertu des lois provinciales et fédérales. Ses agents de la paix, dotés d'une autorité particulière, ont pour mandat d'assurer la sécurité du grand public et de maintenir l'ordre. Ils travaillent à accroître la sécurité publique ainsi qu'à la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des recettes du gouvernement. L'organisme exerce également dans les domaines de la réglementation des alcools et des jeux, de la sécurité des véhicules utilitaires, hors route et de tourisme, de la vente de tabac aux mineurs, des enquêtes relatives aux endroits sans fumée, de la prévention de la vente de cannabis, de tabac, de drogues et d'alcools illégaux et de la protection des collectivités contre les effets néfastes de la criminalité. Ses inspecteurs en santé publique et ses inspecteurs agroalimentaires protègent le public des risques pour la santé, maintiennent des milieux sains et limitent l'incidence des maladies dans les secteurs suivants : salubrité alimentaire, santé environnementale, hygiène publique en milieu récréatif et institutionnel, qualité de l'eau, opérations des exploitations laitières et des abattoirs, préparation aux situations d'urgence et lutte contre les maladies transmissibles.

Survol des directions des Services correctionnels

Les **Services de garde pour adultes** sont responsables de l'administration de cinq établissements correctionnels provinciaux pour les contrevenants adultes condamnés à être incarcérés durant deux ans moins un jour, ainsi que de la détention des accusés jugés dangereux ou qui présentent un risque sur le plan de la sécurité en attente de leur procès.

La **Direction des services communautaires et de justice pour la jeunesse** est chargée de l'élaboration et de la prestation des programmes fondés sur des approches factuelles de la prévention du crime pour les jeunes et les adultes ayant des démêlés avec la justice, ainsi que de soutenir les droits des victimes d'actes criminels. Ces initiatives comprennent les programmes provinciaux de déjudiciarisation pour les adultes et les adolescents, les approches de justice réparatrice, la gestion de cas de réhabilitation pour les adultes et les adolescents assujettis à une surveillance correctionnelle dans la collectivité et les services de soutien pour les victimes d'actes criminels, comme la préparation pour le tribunal et les déclarations des victimes sur les répercussions du crime. La Direction offre également des services de placement sous garde s'inscrivant dans le modèle d'intervention intégré de continuum de soins qui tient compte des risques et des besoins des adolescents. Elle emploie des agents de la paix qui, en plus de leurs responsabilités principales, peuvent être appelés à exercer d'autres fonctions en cas d'urgences civiles à grande échelle.

La **Direction de la prévention de la criminalité et de l'élaboration des programmes** est responsable de l'élaboration d'approches de prévention du crime collaboratives, factuelles et économiques dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Elle offre un soutien en matière de recherche, de mise au point et d'évaluation aux directions opérationnelles du Ministère pour s'assurer que les stratégies et les programmes s'inscrivent dans le modèle de continuum de soins fondé sur des pratiques exemplaires.

La **Direction des services des shérifs** est responsable de la sécurité dans tous les palais de justice, conformément à la Loi sur la sécurité des tribunaux. Elle coordonne la sécurité des détenus, notamment en ce qui concerne leur transport, leur escorte et la surveillance pendant qu'ils sont en détention, ainsi que la gestion des jurys, la signification des documents et l'exécution des ordonnances du tribunal. Les shérifs s'acquittent également des fonctions d'agent de la paix prescrites par plus de 80 lois fédérales et provinciales.

Survol des directions des Services de police, du Contrôle des armes à feu et des Services des coroners

Le **Services des coroners** est un organisme indépendant, responsable devant le public, qui enquête sur les décès. Responsable de l'étude de tous les cas de morts suspectes au Nouveau-Brunswick, le personnel des Services des coroners mène des enquêtes en fonction des exigences des lois ou dans l'intérêt du public et n'a aucun intérêt, quel qu'il soit, quant à l'issue de ces enquêtes. De plus, son personnel administre le Comité d'examen des décès d'enfants et le Comité d'examen de la mortalité liée à la violence familiale.

La **Direction des normes de police et de la gestion des contrats** vise à prévenir et à réduire la criminalité et la victimisation grâce à la coordination de services de police efficaces et de programmes fondés sur des données probantes. Elle est chargée d'établir et de promouvoir des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui assurent la prestation de services de police uniformes et normalisés au Nouveau-Brunswick. La Direction doit

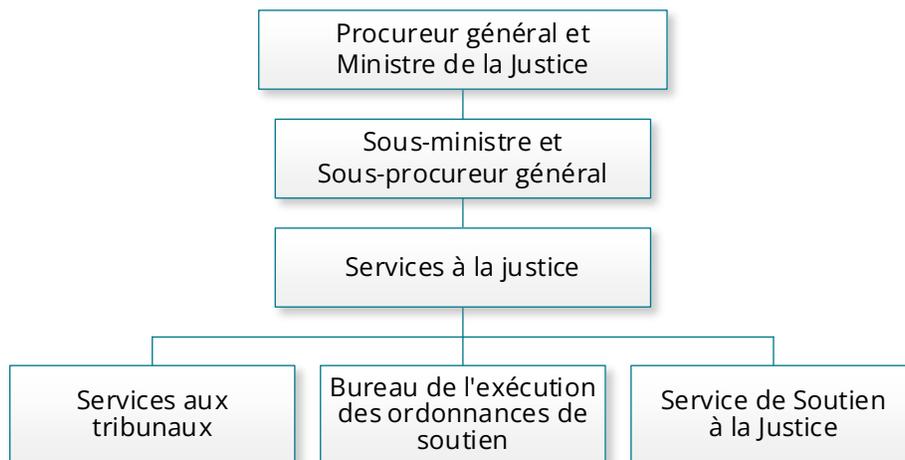
également surveiller les services de gestion de contrats, soutenir la prestation des services de la GRC en vertu de l'Entente sur le service de police provincial ainsi que gérer les ententes avec les municipalités et les districts de services locaux visant la prestation des services de la GRC.

Le **Bureau du contrôleur provincial des armes à feu** contribue à la sécurité des collectivités en contrôlant la propriété, l'acquisition, le déplacement et l'utilisation des armes à feu dans la province grâce à l'administration des dispositions législatives fédérale sur les armes à feu.

Faits saillants

- Un site a été choisi et un appel d'offres a été lancé pour la conception du nouvel établissement correctionnel provincial.
- La *Loi sur les coroners* a été modifiée afin de moderniser la façon dont les enquêtes sont menées et prévoit désormais la tenue obligatoire d'enquêtes dans des circonstances déterminées.
- Les agents de la paix d'Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick ont continué à travailler pour réduire la vente de drogues illégales et de tabac dans notre province, par le biais du programme de sécurité des communautés et des voisinages.

SERVICES À LA JUSTICE



Vue d'ensemble

La **Division des services à la justice** est chargée d'assurer un accès transparent et impartial au système judiciaire au Nouveau-Brunswick. Elle fournit un soutien administratif et opérationnel exhaustif aux trois niveaux de tribunaux, l'exécution et le recalcul des ordonnances alimentaires des enfants et des familles et le traitement de la documentation juridique. La Division aide aussi la magistrature à rendre justice en temps opportun et à tirer parti de la technologie pour améliorer l'efficacité et l'accessibilité des services.

Le **Bureau de l'exécution des ordonnances alimentaires** exécute les dispositions sur le soutien familial des ordonnances des tribunaux et des ententes conformément à la *Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires* et la *Loi sur le divorce* au moyen de mesures d'application progressives visant à assurer la conformité aux décisions.

La **Direction du service de soutien à la justice** assure un soutien stratégique et opérationnel aux processus technologiques et fonctionnels liés à l'administration de la justice au Nouveau-Brunswick. Ses responsabilités comprennent la gestion des systèmes de gestion des cas pour la Cour provinciale et Cour du Banc du Roi, la gestion de la veille économique, l'évaluation des changements apportés aux lois et aux politiques ainsi que la conclusion et la surveillance des accords sur les niveaux de service.

Survole des directions des Services aux tribunaux

La **Direction des services aux tribunaux** appuie le fonctionnement de l'appareil judiciaire du Nouveau-Brunswick dans huit emplacements géographiques, incluant la Cour du Banc du Roi, la Cour des petites créances, la Cour des successions, la Division de faillite et d'insolvabilité, le tribunal pénal et le Tribunal pour adolescents. Elle assure la gestion des présences au tribunal, de la production des ordonnances, des dossiers individuels, des services de greffe et des autres services administratifs à l'appui de la magistrature et du public. La Direction est également responsable de la mise en œuvre d'initiatives spécialisées, notamment le Tribunal du mieux-être d'Elsipogtog, le Tribunal chargé des causes de violence conjugale, la gestion des dossiers de droit de la famille, le Centre d'information sur le droit de la famille, le Tribunal de la santé mentale, et l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes.

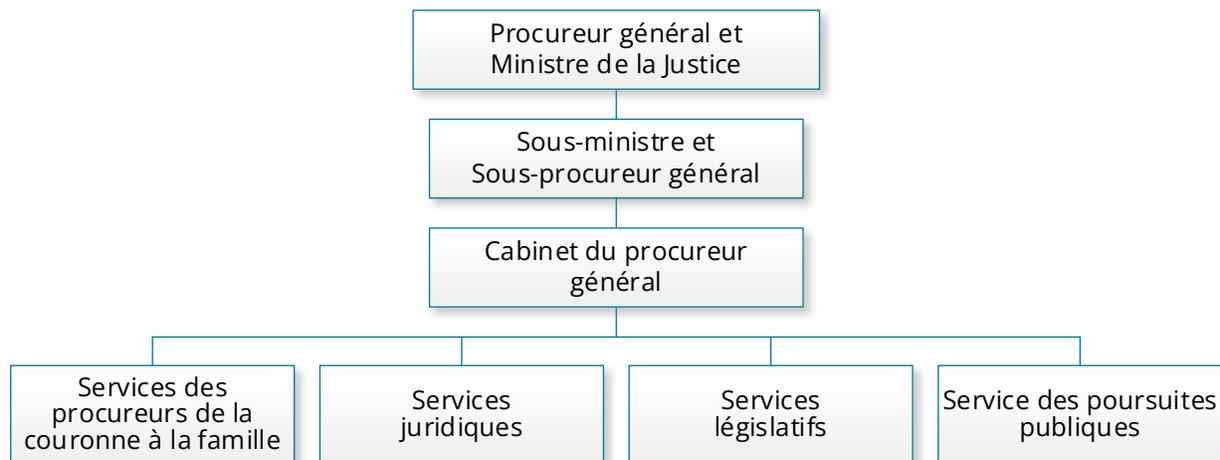
La **Bureau du registraire** soutient la Cour d'appel et sa magistrature en fournissant des directives au public et aux avocats relativement aux règles de procédure et en offrant des services de production d'ordonnances et de jugements ainsi que de gestion des dossiers et d'autres services administratifs, y compris la tenue d'audiences conformément à la loi et aux règles de procédures. Le Bureau tient un registre de l'ensemble des faillites et des divorces au Nouveau-Brunswick, il traite les demandes intergouvernementales d'établissement ou de modification d'ordonnances de soutien familial et il s'occupe de tous les dossiers d'adoption au Nouveau- Brunswick.

Le **Bureau du conseiller juridique en chef** fournit des services de soutien juridique à la Cour du Banc du Roi et à la population en général dans huit circonscriptions judiciaires. Les conseillers juridiques se chargent de mener des audiences et de statuer sur des questions, comme des audiences sur la détermination des arriérés en pension alimentaire, des audiences administratives sur le défaut en vertu de la *Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires*, des interrogatoires de débiteurs sur jugement, des audiences sur les paiements et l'évaluation des débours pour les parties ainsi que pour les avocats et leurs clients.

Faits saillants

- La Direction des services aux tribunaux a lancé un site d'information public sur l'accès aux dossiers judiciaires. Elle y propose un guide actualisé sur le sujet ainsi que de nouveaux formulaires de demande d'accès aux dossiers de la Cour provinciale, de la Cour du Banc du Roi et de la Cour d'appel.

CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL



Vue d'ensemble

Le **Cabinet du procureur général** appuie l'administration impartiale de la justice afin de permettre au procureur général de s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles en matière d'application du droit criminel, de fourniture d'avis juridiques et de représentation de la Couronne dans toutes les affaires civiles et constitutionnelles, ainsi que de rédaction des lois et des règlements.

La **Direction des services des procureurs de la Couronne à la famille** fournit des services juridiques professionnels, notamment des services de gestion des litiges et des avis juridiques, au ministère du Développement social et au directeur de l'exécution des ordonnances de soutien en matière de droits de la famille. Elle agit aussi comme remplaçant et agent du procureur général en vertu de certaines lois fédérales et provinciales et des traités internationaux dans les domaines du droit de la famille et des volets civils des enlèvements d'enfants d'envergure internationale.

La **Direction des services juridiques** fournit des services juridiques professionnels aux ministères et organismes gouvernementaux dans les domaines du droit du travail et du droit administratif, du droit constitutionnel, du droit des affaires, des sociétés et des biens, du contentieux. Il fournit aussi des avis juridiques sur les questions et les dossiers relatifs aux activités continues du gouvernement.

La **Direction des services législatifs** fournissent un service centralisé de rédaction des lois dans les deux langues officielles, visant l'ensemble des lois et règlements publics, à tous les ministères et organismes gouvernementaux; ils fournissent des conseils sur les questions législatives au Conseil exécutif; ils s'acquittent des responsabilités conférées au registraire des règlements en vertu de la Loi sur les règlements; ils fournissent des avis juridiques sur le programme du Cabinet; et ils s'acquittent des responsabilités conférées à l'Imprimeur du Roi en vertu de la *Loi sur l'Imprimeur du Roi*.

La **Direction du service des poursuites publiques** veille à ce que les lois adoptées pour la protection de tous les citoyens soient respectées et appliquées en fournissant des services de poursuites indépendants, efficaces et impartiaux. Les procureurs de la Couronne exercent, en décidant de continuer une poursuite ou d'y mettre fin, une large discrétion dans l'intérêt public.

Faits saillants

- Les Services législatifs ont préparé 40 lois et 62 règlements.

SÉCURITÉ ET D'URGENCE



Vue d'ensemble

La **Division de la Sécurité et urgences** est chargée d'assurer la coordination entre les différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels. Les responsabilités comprennent les services 911, les programmes de gestion des situations d'urgence et de rétablissement, la sécurité et les infrastructures essentielles.

La **Direction de la résilience et des capacités communautaires** se charge de tirer les leçons des situations de crise et de coordonner les efforts à l'échelle provinciale de façon à aider les collectivités à devenir plus résilientes face aux urgences futures. Des équipes régionales travaillent directement de concert avec les commissions de services régionaux pour aider à mettre en œuvre des stratégies ciblant les questions sociales qui font en sorte que des urgences ont des répercussions inévitables sur les collectivités.

Le **Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité** fournit des conseils et des services en matière de sécurité relativement aux services, aux réseaux, aux installations, aux actifs et aux personnes de grande importance à risque élevé qui sont essentiels à la sécurité, à la sûreté et à l'économie du Nouveau-Brunswick dans les secteurs public et privé. Elle vise à canaliser les efforts dans différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels.

La **Direction du Service d'urgence NB 911** veille à fournir un système efficace à l'échelle de la province pour la coordination des services d'urgence et pour le signalement des situations d'urgence aux fournisseurs de services d'urgence par l'entremise d'un centre de prise d'appels pour la sécurité publique. La Direction élabore, met en œuvre et assure la conformité des politiques et des

procédures opérationnelles pour assurer la qualité des services et des interventions en cas d'une situation d'urgence signalée au 911.

L'**Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick** favorise l'élaboration à tous les paliers de gouvernement de programmes d'urgence qui englobent la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Elle coordonne les opérations d'urgence provinciales et fournit des ressources et de l'information aux collectivités, municipalités et commissions de services régionaux afin que les autorités locales interviennent efficacement en cas de situations d'urgence graves.

La **Direction des projets et des analyses stratégiques** fournit des analyses et une orientation pour les projets et programmes prioritaires au sein de la Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence. L'équipe fournit des services de soutien en matière de veille stratégique et d'analyse des données, collabore avec l'équipe de direction de la Division en matière de stratégie organisationnelle et soutient l'élaboration et la mise en œuvre de politiques opérationnelles axées sur les résultats.

Faits saillants

- En 2023-2024, la Direction de la résilience et des capacités communautaires a mené 127 projets, travaillant en collaboration avec 12 équipes régionales regroupant plus de 500 représentants des collectivités, des administrations locales et du gouvernement provincial.
- L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick et Énergie NB ont collaboré avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, Santé Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et d'autres organismes d'intervention d'urgence pour effectuer l'examen de l'état de préparation aux situations d'urgence 2019-2023, qui avait pour but d'évaluer l'état de préparation du Canada en cas d'urgence nucléaire ou radiologique.
- L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a dirigé tous les ministères et partenaires gouvernementaux, y compris Énergie NB, la GRC, la Croix-Rouge canadienne et Sécurité publique Canada, dans le cadre d'un exercice à l'échelle provinciale appelé PEAC-Réponse complète, qui était axé sur la gestion d'une situation d'urgence causée par un feu de forêt ayant des répercussions sur une région urbaine et nécessitant des évacuations.
- L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a tenu la population du Nouveau-Brunswick informé lors de phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les inondations du printemps, les fortes pluies et les tempêtes de neige, ainsi que les feux de forêt.
- Le personnel du ministère, y compris celui de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, du Bureau du prévôt des incendies et d'Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick, s'est joint à celui d'autres ministères, organisations et agences pour aider à contenir et à éteindre le feu de forêt de Stein Lake.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

TABLEAU 1: DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR POSTE PRIMAIRE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL*	MONTANT RÉELS	ÉCART (MOINS) PLUS
Services personnels	160 120 500	7 588 200	167 708 700	159 568 200	(8 140 500)
Autres services	155 692 300	-	155 692 300	168 911 300	13 219 000
Fournitures et approvisionnement	5 662 700	-	5 662 700	8 846 000	3 183 300
Biens et matériel	587 600	-	587 600	4 408 800	3 821 200
Contributions et subventions	14 632 100	-	14 632 100	18 798 300	4 166 200
Frais de la dette et autres frais	35 143 800	1 300 000	36 443 800	41 196 600	4 752 800
Contre-recouvrements	(5 121 000)	-	(5 121 000)	(13 260 300)	(8 139 300)
Total	366 718 000	8 888 200	375 606 200	388 468 900	(12 862 700)

Les dépenses réelles ont dépassé de 12,9 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison du report des coûts de rétablissement. Bon nombre de ces dépenses, qui devaient être engagées en 2022-2023, ont été reportées à l'exercice 2023-2024. De plus, la crue soudaine dans le comté de Madawaska le 29 juin 2023 a occasionné d'autres dépassements budgétaires.

*Il convient de noter qu'un mandat spécial d'une valeur de 13 millions de dollars accordé en 2023-2024 n'est pas compris dans le budget final. Si l'on en tenait compte, le ministère afficherait un excédent de 137 000 \$. Le financement n'est pas pris en compte, car il n'a pas été soumis au vote.

TABLEAU 2: DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR PROGRAMME

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANT RÉELS	ÉCART (MOINS) PLUS
Sécurité technique et Services généraux	24 545 000	986 600	25 531 600	26 932 200	1 400 600
Sécurité communautaire	230 188 000	3 973 300	234 161 300	242 075 500	7 914 200
Cabinet du procureur général	28 796 000	396 700	29 192 700	28 011 500	(1 181 200)
Services juridiques	27 739 000	2 193 600	29 932 600	29 241 700	(690 900)
Aide juridique	12 986 000	12 300	12 998 300	12 998 300	-
Sécurité et urgences	42 464 000	1 325 700	43 789 700	49 209 700	5 420
Total	366 718 000	8 888 200	375 606 200	388 468 900	(12 862 700)

Les dépenses réelles ont dépassé de 12,9 millions de dollars les prévisions budgétaires, ce qui était largement attribuable à un déficit au sein de la Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence, et plus particulièrement, de l'aide financière en cas de catastrophe. Le budget du programme a été dépassé en raison d'un événement météorologique survenu en juin 2023, que nul ne pouvait prévoir au moment de l'élaboration du budget 2023-2024. Le gouvernement n'alloue pas de fonds au département pour les événements de l'aide financière en cas de catastrophe qui n'ont pas encore eu lieu. De plus, la Division de la sécurité communautaire a dû faire face à des pressions financières en raison de la pression exercée par la population carcérale au sein des Services pour contrevenants adultes.

*Il convient de noter qu'un mandat spécial d'une valeur de 13 millions de dollars accordé en 2023-2024 n'est pas compris dans le budget final. Si l'on en tenait compte, le ministère afficherait un excédent de 137 000 \$. Le financement n'est pas pris en compte, car il n'a pas été soumis au vote.

TABLEAU 3: RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR SOURCE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	BUDGET	MONTANTS RÉELS	ÉCART (MOINS) PLUS
Autres taxes	4 400 000	6 445 100	2 045 100
Produits de placements	47 000	65 500	18 500
Licences et permis	149 140 000	158 455 300	9 315 300
Ventes de biens et services	58 968 000	61 503 200	2 535 200
Amendes et intérêts de pénalités	6 708 000	6 737 900	29 900
Recettes diverses	340 000	320 200	(19 800)
Subventions conditionnelles – Canada	38 330 000	30 459 600	(7 870 400)
Total	257 933 000	263 986 800	6 053 800

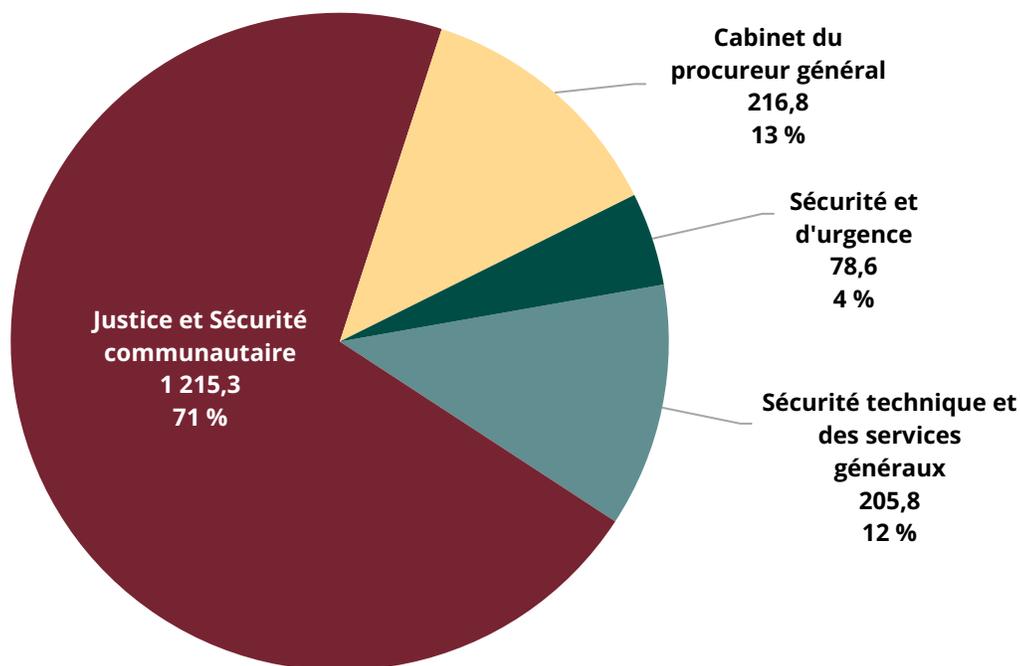
Le total des recettes a été supérieur aux montants prévus au budget, dans la mesure où l'ensemble des excédents pour l'exercice 2023-2024 s'élève à 6 millions de dollars. L'écart principal est attribuable aux recettes constatées pour les événements qui satisfont aux critères du Programme d'aide financière en cas de catastrophe, lesquelles relèvent du poste budgétaire Subventions conditionnelles – Canada. Ce résultat est toutefois compensé par l'augmentation des droits perçus en vertu de la Loi sur les véhicules à moteur (licences et permis), de la Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques (licences et permis) et de la Loi sur la prévention des incendies (autres taxes), ainsi que par les nouveaux recouvrements auprès des municipalités pour les services de la GRC (vente de biens et de services).

RESUME DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2022-2023 et 2023-2024 pour le ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

NOMBRE D'EMPLOYES PERMANENTS ET TEMPORAIRES ¹		
TYPE D'EMPLOYÉ	2023-2024	2022-2023
Permanent	1 577,5	1 558,3
Temporaire	139,0	125,5
TOTAL	1 716,5	1 683,8

¹Ne comprends pas les employés occasionnels.



Le ministère a annoncé 92 concours, soit 85 concours ouverts (publics) et 7 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine. 	15(1)	1
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	7
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	110
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	11
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	S/O*
Nomination d'étudiants et	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de	16(1)d)(ii)	0

d'apprentis à un poste permanent	programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.		
----------------------------------	--	--	--

*Il convient de noter que le nombre de nominations d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent n'a pas été enregistré au cours de l'exercice 2023-2024. Les nominations pour cette catégorie sont comprises dans le nombre total de nominations du Programme de gestion du talent ministériel.

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, une (1) plainte alléguant le favoritisme a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de la Justice et de la Sécurité publique et une (1) plainte a été déposée auprès de l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

N° DE PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS
30	<p><i>Loi modifiant la Loi sur les coroners</i></p> <p>https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/2/30/loi-modifiant-la-loi-sur-les-coroners</p>	16 juin 2023	<p>Les modifications prévoient une nouvelle disposition ayant pour but de protéger l'identité des jurés dans le cadre d'une enquête du coroner et éliminent la limite de trois heures imposée aux jurés pour leurs délibérations. Elles élargissent également les exigences relatives aux enquêtes obligatoires afin d'inclure les décès de cause non naturelle de personnes détenues dans un établissement correctionnel ou de patients d'un établissement hospitalier, ou les situations où l'utilisation de la force par un agent de la paix peut avoir joué un rôle dans le décès, que la personne décédée ait été ou non détenue ou sous sa garde. Les modifications rendent discrétionnaire plutôt qu'obligatoire la tenue d'enquêtes sur les décès survenus sur des lieux de travail déterminés. Un coroner pourra désormais procéder à une seule enquête à l'égard de plusieurs décès s'il a des raisons de croire que les décès sont suffisamment semblables. De plus, le ministre peut désigner à titre de coroner en chef adjoint un ou plusieurs coroners. Les modifications comprennent également des changements visant à</p>

N° DE PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS
			moderniser et à mettre à jour le libellé de la <i>Loi</i> .
34	<i>Loi concernant la sécurité routière</i> https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/2/34/loi-concernant-la-securite-routiere	16 juin 2023	<p>Les modifications proposées à la <i>Loi</i> visent à accroître la sécurité routière en augmentant les pénalités (amendes et points d'inaptitude) pour vitesse excessive. Elles comprennent également des modifications visant à améliorer l'administration de la <i>Loi sur les véhicules à moteur</i>, notamment la prolongation de deux à cinq ans de la période après laquelle il faut à nouveau subir une épreuve de conduite après l'expiration du permis de conduire; l'augmentation du montant pour les collisions n'ayant pas besoin de faire l'objet d'un rapport, de 1000 \$ à 2000 \$; la description et la clarification des exigences relatives aux licences de brocanteurs; et la modification de la définition de « véhicule de secours autorisé », par souci de clarté. De plus, des modifications sont apportées à la <i>Loi sur les véhicules hors route</i> pour permettre aux entreprises de remorquage de disposer de véhicules abandonnés de faible valeur.</p>
35	<i>Loi modifiant la Loi sur l'administration du Code du bâtiment</i>	16 juin 2023	Ce projet de loi prévoit la mise en œuvre d'un processus d'appel dans le but de régler les différends en ce qui concerne l'interprétation des exigences

N° DE PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS
	https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/2/35/loi-modifiant-la-loi-sur-ladministration-du-code-du-batiment		techniques du <i>Code national du bâtiment</i> . L'administrateur du <i>Code du bâtiment</i> est désigné comme la personne ayant le pouvoir de rendre des décisions à l'égard des appels interjetés en vertu de la <i>Loi</i> .
41	<i>Loi concernant les comptes de retenue de garantie en fiducie</i> https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/2/41/loi-concernant-les-comptes-de-retenu-de-garantie-en-fiducie	16 juin 2023	Ce projet de loi abroge certaines dispositions relatives aux comptes de retenue de garantie en fiducie que sont tenus d'établir les propriétaires, en vertu de la <i>Loi sur les recours dans le secteur de la construction</i> . L'abrogation de ces dispositions dispense de l'obligation de déposer les retenues de garantie dans un compte en fiducie distinct.
42	<i>Loi sur les paiements rapides et les règlements des différends dans le secteur de la construction</i> https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/2/42/loi-sur-les-paiements-rapides-et-les-reglements-des-differends-dans-le-secteur-de-la-construction	16 juin 2023	Ce projet de loi fixe des délais applicables à tous les projets de construction publics et privés, afin d'assurer le paiement en temps opportun des entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs. Il vise également à instaurer un mécanisme de règlement des différends en matière de paiement et établit un pouvoir de réglementation pour prévoir un processus futur de règlement des différends.
44	<i>Loi concernant la transmission de la Couronne</i> https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-	16 juin 2023	Lorsque la Reine Elizabeth II est décédée le 8 septembre 2022, la Couronne a été transférée à son héritier, le Roi Charles III. Ce projet de loi vient modifier un certain nombre de lois et de

N° DE PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS
	loi/60/2/44/loi-concernant-la-transmission-de-la-couronne		<p>règlements en conséquence. Par exemple, la « Cour du Banc de la Reine » devient la « Cour du Banc du Roi ».</p>
7	<p><i>Loi modifiant la Loi sur les actes d'intrusion</i></p> <p>https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/3/7/loi-modifiant-la-loi-sur-les-actes-dintrusion</p>	13 décembre 2023	<p>Ces modifications dotent les propriétaires de biens privés des mécanismes dont ils ont besoin pour faire expulser les intrus de leur propriété. La <i>Loi</i> ne s'appliquait auparavant qu'à un nombre limité de lieux, tels que les écoles ou les centres commerciaux. Les modifications précisent la définition du terme « lieux » pour inclure les propriétés résidentielles, y compris les immeubles d'appartements, les condos et les lieux vacants. Les modifications autorisent également les agents de la paix à arrêter une personne sans mandat s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'elle commet une infraction à la <i>Loi</i>.</p>
8	<p><i>Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité</i></p> <p>https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/3/8/loi-modifiant-la-loi-sur-les-detectives-privés-et-les-services-de-securite</p>	13 décembre 2023	<p>En réponse à l'augmentation du nombre de fournisseurs de services de sécurité et de détectives privés agréés en raison de la pandémie, ces modifications favorisent la conformité en établissant des normes de service pour les fournisseurs agréés en ce qui concerne les chiens de garde, l'identification avec photo du permis, la vérification du casier judiciaire, les exigences en matière de tenue de registres et l'équipement autorisé, et</p>

N° DE PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS
			précisent le rôle des inspecteurs et les pouvoirs d'inspection.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS
<i>Exécution des ordonnances alimentaires, Règlement général</i>	3 novembre 2023	Les modifications prévoient la conversion des devises pour les ordonnances de soutien lorsque l'une des parties se trouve dans un autre pays (donc, pas en dollars canadiens) dès la date d'enregistrement de l'ordonnance plutôt que celle à laquelle l'ordonnance a été rendue. Ces modifications donnent le pouvoir d'actualiser régulièrement le taux de conversion, permettent de faire correspondre les soldes des comptes dans les deux pays, étant donné que les taux de change connaissent des fluctuations.
<i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales, modification du Règlement général</i>	18 mai 2023	Modification visant à autoriser l'utilisation de certificats de transport numériques comme solution de rechange aux certificats papier, pour le transport de produits forestiers de base.
<i>Loi sur l'organisation judiciaire et Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales, modification des Règles de procédure</i>	14 décembre 2023	Les modifications aux règles définissent les procédures pour les requêtes à la Cour et remplacent la règle de procédure en vigueur en vertu de la <i>Loi sur les personnes déficientes</i> . Les modifications comprennent également de nouveaux formulaires pour les requêtes à la Cour en vertu de la <i>Loi</i> .
<i>Véhicules à moteur, modification du Règlement général</i>	6 février 2024	La modification établit l'obligation de réussir une formation de base approuvée sur la conduite de véhicules utilitaires de classe 1 conforme à la norme 16 du <i>Code canadien de sécurité</i> , pour obtenir un permis de classe 1.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS
<i>Véhicules à moteur, modification du Règlement sur le cours de formation de conducteur</i>	6 février 2024	La modification exige que toute personne suivant un cours de conduite de véhicules utilitaires de classe 1 réussisse un cours de formation de conducteur conforme aux exigences de la norme n° 16 du <i>Code canadien de sécurité</i> , intitulée Formation de base préalable à l'obtention du permis de classe 1 – conduite de véhicules commerciaux.
<i>Loi sur les détectives privés et les services de sécurité, modification du Règlement général</i>	27 février 2024	Les modifications augmentent les exigences relatives à l'assurance responsabilité minimale; font passer le nombre de photos requises pour le permis de deux à une; définissent les exigences en matière de formation; définissent un cadre de délivrance des licences pour le port de menottes ou de matraques au besoin; et interdisent l'utilisation d'équipement, de véhicules ou d'uniformes qui ressemblent à ceux utilisés par la police.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a toujours respecté ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Les activités suivantes ont été menées tout au long de l'année pour appuyer les quatre axes du [*Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*](#).

Axe 1

Garantir un accès à un service de qualité égale en français ou en anglais, partout dans la province :

- Toutes les communications écrites et verbales, incluant la correspondance ministérielle, se font dans la langue officielle choisie par le destinataire.
- La politique sur la langue de service est passée en revue avec les membres du personnel au début de leur emploi et lors de leur évaluation annuelle du rendement.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

- Les offres d'emploi, les lettres de nomination et les communications d'embauche contiennent une section où les personnes candidates et les membres du personnel peuvent indiquer la langue de leur choix pour les communications écrites et verbales.
- Les évaluations du rendement se déroulent dans la langue choisie par la ou le membre du personnel. Il est ainsi possible d'assurer une bonne gestion du personnel et de veiller à ce que tous les membres du personnel comprennent bien ce que l'on attend d'eux dans le cadre de leur travail.
- Les communications de la haute direction et des Services ministériels sont produites dans les deux langues officielles.
- Tous les membres du personnel qui le désirent sont encouragés par leur équipe de direction respective à s'exprimer dans leur deuxième langue s'ils souhaitent s'exercer.

Axe 3

Moyens stratégiques mis en œuvre par le Ministère pour s'assurer que les politiques et les programmes gouvernementaux nouveaux et révisés ont tenu compte des réalités des communautés de langue officielle de la province (promotion des langues officielles) :

- Les alertes d'urgence publiées par le Ministère sont simultanément communiquées dans les deux langues officielles sur les diverses plateformes de médias sociaux, à la radio, dans les stations de télévision et sur les dispositifs sans fil compatibles au moyen du Système national d'alertes au public.

Axe 4

Veiller à ce que les membres de la fonction publique possèdent une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements de même que des obligations de la province en matière de langues officielles :

- Tous les nouveaux employés sont tenus de suivre les modules d'apprentissage en ligne sur la langue de service et la langue de travail.
- Les employés actuels sont invités à revoir les politiques relatives à la langue de service et à la langue de travail dans le cadre de leur évaluation annuelle du rendement.
- Tous employés sont informés de leurs obligations durant leur programme d'orientation et au moment des réunions annuelles de planification des tâches.

Conclusion

Le Ministère a fait de grands efforts en 2023-2024 pour améliorer le service dans les deux langues officielles et favoriser un milieu de travail bilingue.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Section 1

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
État de préparation et capacité d'intervention en situation de pandémie – Ministère de la Justice et de la Sécurité publique : https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2023V2/Chap5f.pdf	6
Intervention relative à la pandémie de COVID-19 : Surveillance – Bureau du Conseil exécutif (BCE) : https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2023V1/Chap2f.pdf	2, qui concernent Justice et Sécurité publique

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>État de préparation et capacité d'intervention en situation de pandémie – Ministère de la Justice et de la Sécurité publique</p> <p>Le Bureau du vérificateur général recommande que Justice et Sécurité publique :</p>	
5.34 : mette en œuvre les recommandations en suspens découlant des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée liés à la formalisation d'une politique ministérielle officielle de la protection de la vie privée et d'un processus de gestion des plaintes.	En cours : Justice et Sécurité publique s'engage à réexaminer les exigences restantes afin de mettre en œuvre une politique et des processus à l'échelle du ministère et d'apporter des changements lorsque les risques le justifient.
5.37 : évalue l'efficacité du programme d'isolement dans les hôtels pour déterminer s'il a contribué à réduire les déplacements non essentiels ou la propagation de la COVID-19. Les leçons apprises devraient être considérées dans la planification et la préparation futures en cas d'urgence.	En cours : Justice et Sécurité publique entreprendra un examen approfondi de la réponse du Nouveau-Brunswick à la menace pour la santé publique présentée par la pandémie de COVID-19. Des mesures de lutte contre les maladies, telles que le contrôle des déplacements, les mesures de protection individuelle et l'isolement, seront prises en compte.
5.45 : rendre compte publiquement des résultats de ses responsabilités concernant :	En cours Justice et Sécurité publique prendra des mesures pour que l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick

<ul style="list-style-type: none"> la planification des mesures d'urgence pour les municipalités la planification des mesures d'urgence et de la continuité des activités pour les ministères et organismes 	<p>mette en œuvre des rapports améliorés sur son site Web public et fasse une reddition de compte dans le rapport annuel du Ministère.</p>
<p>RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE</p>	<p>MESURES PRISES</p>
<p>État de préparation et capacité d'intervention en situation de pandémie – Ministère de la Justice et de la Sécurité publique</p> <p>Le Bureau du vérificateur général recommande que l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick :</p>	
<p>5.42 : de concert avec les ministères provinciaux, s'assure que les ministères et organismes disposent de plans de continuité des activités à jour en tout temps.</p>	<p>En cours : Justice et Sécurité publique examinera les dangers et les risques actuels avec les ministères et les agences du GNB et présentera des recommandations d'action.</p>
<p>5.44 : de concert avec les ministères provinciaux, s'assure que les ministères et les organismes disposent de plans de mesures d'urgence à jour en tout temps.</p>	<p>En cours : Justice et Sécurité publique examinera les dangers et les risques actuels avec les ministères et les agences du GNB et présentera des recommandations d'action.</p>
<p>5.49 : s'assure que le Plan des mesures d'urgence de la province du Nouveau-Brunswick est à jour en tout temps.</p>	<p>En cours : Justice et Sécurité publique revoit et améliore en continu le plan et ses annexes en fonction de l'environnement des dangers et des risques.</p>
<p>Intervention relative à la pandémie de COVID-19 : Surveillance – Bureau du Conseil exécutif (BCE)</p> <p>Le Bureau du vérificateur général recommande :</p>	
<p>2.94 : que le Bureau du Conseil exécutif, en collaboration avec l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, entreprenne un examen postérieur aux opérations et intègre les leçons retenues en matière de communication à un Plan d'information publique en situation d'urgence à jour.</p>	<p>En cours : Une analyse après action concernant l'intervention relative à la pandémie de COVID-19 sera effectuée et les leçons retenues seront intégrées au plan.</p>
<p>2.100 : que le Bureau du Conseil exécutif veille à ce que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, en collaboration avec le ministère de la Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> entreprenne une analyse après action pour évaluer l'intervention provinciale relative à la pandémie de COVID-19; 	<p>En cours : Une analyse après action concernant l'intervention relative à la pandémie de COVID-19 sera effectuée et les leçons retenues seront intégrées au plan.</p>

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• intègre les leçons retenues à un plan provincial d'urgence en cas de pandémie mis à jour;• établisse et mette en œuvre un calendrier pour mettre à l'essai et mettre à jour régulièrement le plan provincial d'urgence en cas de pandémie. | |
|---|--|

Section 2

Justice et de la Sécurité publique n'a reçu aucune recommandation découlant des rapports du vérificateur général pour les années 2020, 2021 et 2022.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique n'a reçu qu'une (1) divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice financier 2023-2024. Cependant, aucune enquête n'a été requise.

ANNEXE A : RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

SÉCURITÉ TECHNIQUE ET SERVICES GÉNÉRAUX	2022-2023	2023-2024
RÉGLEMENTATION DES JEUX, DES ALCOOLS ET DE LA SÉCURITÉ		
Licences d'alcool	2 269	2 323
Permis d'alcool	1 021	1 012
Licences de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 513	1 718
Licences de distribution de films et de vidéos	284	184
Licences de détectives privés et de services de sécurité	2 651	2 752
Licences de brocanteurs	96	89
Licences de fabricants	128	133
Enregistrement des employés et des fournisseurs dans l'industrie du jeu	677	640
Enregistrement des maîtres de lieux d'exploitation d'appareils de jeu	186	177
SERVICES DES VÉHICULES À MOTEURS		
Permis de conduire (octroi ou renouvellement)	183 982	175 928
Du régiment aux bâtiments – échanges de permis de conduire	46	25
Cartes d'identité (autres que le permis de conduire)	10 017	10 974
Immatriculation de véhicules à moteur	819 406	835 841
Plaques de motocyclettes pour anciens combattants	-	111
Rappel du renouvellement de l'immatriculation des véhicules (renonciation)	23 916	23 889
Clients Interlock	761	838
Concessionnaires garages et postes de vérification	2 274	1 758
Écoles de conduite (véhicules de promenade)	31	33
Écoles de conduite (véhicules de utilitaires)	7	6
Permis d'instructeur de conduite de véhicules de promenade	100	124
Permis d'instructeur de conduite de véhicules d'utilitaire	24	32
École de conduite de motocyclette	9	8
Permis d'instructeur en conduit à motocyclette	78	82
Vérifications du Plan international d'immatriculation effectuées	19	33
BUREAU DU PRÉVÔT DES INCENDIES		
Incendies signalés	3 067	2 957
Interventions non liées à des incendies	16 710	20 023
Enquêtes menées sur des incendies par les prévôts régionaux des incendies	147	109
Bâtiments inspectés :		
Par inspecteurs régionaux de prévention des incendies	2 977	3 174
Par les assistants locaux	4 752	5 539
Nombre total d'inspections	7 729	8 713
Plans de bâtiment examinés	397	555
Examens des installations de réseaux d'extincteurs automatiques	72	92
Participants aux cours de formation pour pompiers financés par le GNB	350	861
Examens provinciaux des pompiers	1 062	2 027
Pompiers volontaires	5 000	5 000
Inspections d'urgence pendant les inondations du printemps par des inspecteurs régionaux en sécurité-incendie	271	283
Rapports d'incident consignés à des fins d'analyse	19 777	22 980
SERVICES D'INSPECTION TECHNIQUE		
Inspections effectuées	25 687	25 848
Plans examinés ou enregistrés	1 427	1 584
Installation permis délivrés	25 727	28 856
Licences délivrées ou renouvelées	13 725	13 859

SÉCURITÉ TECHNIQUE ET SERVICES GÉNÉRAUX	2022-2023	2023-2024
Permis d'exploitation	19 142	19 670
Examens administrés	2 159	2 276

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2022-2023	2023-2024
SERVICES CORRECTIONNELS		
SERVICES POUR ADULTES MIS SOUS GARDE		
Établissements correctionnels provinciaux pour adultes - admissions		
Garde de contrevenants adultes	3 231	3 143
Peines de garde ordonnées	1 159	1 027
Détentions préventives jusqu'à la comparution devant le tribunal	2 479	2 453
Programmes de garde pour adultes		
Programme de surveillance électronique		
Libération sous caution dans le cadre du programme de surveillance électronique	149	196
Programme d'absences temporaires sous surveillance électronique	284	191
Programme d'absences temporaires sans surveillance électronique	317	284
Services en établissement - dénombrement total		
Centre correctionnel régional de Saint-Jean	163,0	153,0
Centre correctionnel régional du Sud-Est	177,0	171,2
Centre correctionnel régional de Dalhousie	80,4	77,0
Centre correctionnel régional du Madawaska	75,8	63,0
Centre correctionnel de femmes du Nouveau-Brunswick	58,7	55,3
Dénombrement total*	554,9	519,5
Centre résidentiel communautaire Island View	57	49

*Le « dénombrement total » comprend les personnes en détention préventive, peines de garde ordonnées et intermittentes, celles hospitalisées, les personnes en liberté temporaire et personnes en liberté illégalement.

SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE JUSTICE POUR LA JEUNESSE		
Services communautaires aux contrevenants adultes		
Moyenne annuelle de cas adultes dans la communauté	2 403	1 979
Rapports présentenciels ordonnés par le tribunal	2 340	2 116
Nombre d'aiguillages :		
Programme de mesures de rechange	616	654
Aiguillages du Programme de mesures de rechange vers le Programme de justice réparatrice pour adultes	19	11
Programme d'option-amende	32	39
Programme de travaux communautaires	41	53
Nombre d'admissions :		
Probation	1 403	1 391
Peine avec sursis	454	543
Services communautaires aux jeunes contrevenants		
Moyenne annuelle de cas de services de justice pour les jeunes	251	115
Rapports présentenciels ordonnés par le tribunal	139	125
Nombre d'aiguillages :		
Programme de sanctions extrajudiciaires	440	464
Aiguillages du SEJ vers le Programme de justice réparatrice pour jeunes	15	2
Programme de travaux communautaires	25	42
Programme de traitement de la toxicomanie Portage	14	25

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2022-2023	2023-2024
Participation au Programme de soutien intensif	4	2
Participation au Programme de prestation des services intégrés	8	12
Nombre d'admissions :		
Probation	127	114
Ordonnance différée de placement et de surveillance	10	11
Services communautaires aux jeunes contrevenants		
Admissions en milieu ouvert après condamnation	3	7
Nombre moyen mensuel de cas de garde en milieu ouvert	2,1	1,4
Admissions en milieu fermé après condamnation	7	12
Détention provisoire – admissions en milieu fermé	54	84
Total de la moyenne annuelle – Centre pour jeunes à Miramichi – Fermé	6,6	6,6
Victimes de crime		
Aiguillages vers le Programme des services aux victimes	6 167	6 246
Déclaration de la victime sur les répercussions du crime demandée par le tribunal	2 649	2 764
Victimes recevant du counseling	816	934
Victimes recevant des services de préparation et de soutien en vue de la comparution	284	304
Victimes recevant une indemnisation	892	882
SERVICES DES SHÉRIFS		
Personnes transportées	12 708	13 432
Personnes sous garde	5 440	7 400
Ordonnances d'exécution		
Évictions/ordonnances de saisie	607	491
Ordonnance de saisie et de vente	277	357
Intervention en matière de violence entre partenaires intimes	34	36
INSPECTIONS ET APPLICATION DE LA LOI		
Application de la loi sur la sécurité routière		
Application des lois sur les véhicules utilitaires		
Véhicules utilitaires inspectés ou pesés	343 656	253 922
Inspections effectuées	11 971	11 143
Accusations portées	5 093	4 849
Avertissements donnés	3 895	3 168
Roadcheck - camions inspectés (y compris les autocars)	353	389
Opération freins pneumatiques – véhicules inspectés	37	81
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – accusations	1 194	1 359
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – avertissements	181	133
Inspections des véhicules à moteur		
Inspections effectuées	1 228	1 050
Code national de sécurité		
Transporteurs	2 143	1 910
Application des lois sur les véhicules hors route		
Véhicules hors route inspectés	15 677	16 442
Appels de service	1 184	1 307
Kilomètres sur des sentiers	29 660	21 768
Accusations portées	256	256

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2022-2023	2023-2024
Avertissements donnés	130	147
Points de contrôle	864	1 157
Section des communautés sécuritaires		
Inspection des véhicules à moteur, des casinos et des détenteurs de permis		
Inspections et enquêtes complétées		
Alcool	336	530
Loteries	119	252
Vente de tabac aux mineurs	513	725
Brocanteurs	70	281
Détectives privés	6	18
Endroits sans fumée	366	308
Appareils de jeu	1 442	1 554
Vérifications des appareils de jeu	58	48
Taxe sur le tabac	343	444
Inspections des opérations du casino	383	247
Vérifications des opérations du casino	49	65
Sécurité des communautés		
Enquête sur les plaintes publiques	174	174
Propriétés évacuées en raison d'activité illégale	56	25
Plaintes réglées par des mesures prises par la collectivité	79	65
Enquêtes visant des activités illégales liées aux stupéfiants	106	141
Unité d'enquête générale		
Dossiers reçus par l'Unité d'enquête générale	96	57
Dossiers clos (sans poursuite en justice)	-	10
Dossiers faisant l'objet d'une enquête ou actuellement devant les tribunaux	77	26
Dossiers réglés devant les tribunaux	19	21
Application de la loi en matière de conservation		
Arrestations pour une activité illégale		
Poisson et faune	586	689
Cours d'eau et habitat du poisson	46	37
Coupe de bois illégale	104	114
Autre	2 715	2 723
Section des services de protection de la santé		
Unité de services de protection de la santé et agro-alimentaires		
Salubrité des aliments		
Nombre d'inspections d'établissements de services alimentaires (par niveau de risque)		
Élevé	704	433
Moyen	3 240	3 346
Faible	1 067	1 392
Nombre total d'établissements de services alimentaires inspectés	5 011	5 171
Nombre de permis délivrés	4 172	4 675
Nombre de permis révoqués	5	6
Nombre de manipulateurs d'aliments formés	46	179
Inspection de vendeurs de denrées alimentaires qui n'ont pas de permis ou sont titulaires d'un permis temporaire ou pour occasion spéciale	-	99
Services agro-alimentaires		
Programme de contrôle de la qualité du lait cru		
Nombre d'échantillons de lait cru analysés	3 000	7 045

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE		2022-2023	2023-2024
Inspections de fermes laitières			
Nombre d'inspections périodiques de fermes laitières		162	137
Nombre d'inspections périodiques de fermes laitières		162	137
Nombre d'inspections périodiques de fermes laitières		162	137
Nombre d'inspections de suivi, de qualité et autres		212	106
Nombre d'inspections par les préposés au classement du lait en citerne		11	4
Nombre d'inspections de camions-citernes		14	6
Qualité de l'eau			
Sources publiques d'approvisionnement en eau potable			
Nombre d'échantillons analyses		82	140
Sources privées d'approvisionnement en eau potable			
Propriétaires de puits privés contactés		339	230
Qualité de l'eau à des fins récréatives			
Nombre de sites surveillés		33	35
Nombre de plages fermées		2	8
Écosalubrité et salubrité communautaire			
Système autonome d'évacuation des eaux usées sur place			
Évaluation des demandes		178	197
Inspections		178	178
Qualité de l'air			
Enquêtes sur la qualité de l'air intérieur		2	21
Enquêtes sur des plaintes relatives au logement		56	60
Santé en établissement			
Inspections de foyers de soins spéciaux		483	500
Inspections de garderies		693	813
Loi sur les endroits sans fumée			
Plaintes ayant fait l'objet d'une enquête		22	35
SERVICES DE POLICE, ARMES À FEU ET DU CORONER			
BUREAU PROVINCIAL DES ARMES À FEU			
Champs de tir inspectés		35	3
Champs de tir respectant la norme provinciale		33	3
Champs de tir ayant dû être réinspectés		2	-
Formation sur l'usage et le maniement sécuritaires des armes à feu		5 339	4 653
Examen de transferts d'armes à feu		2 363	47
SERVICE DES CORONERS		ANNÉE CIVILE	2021
			2022
Enquêtes sur les morts subites et imprévues		2 027	1 830 ¹

SERVICES À LA JUSTICE		2022-2023	2023-2024
SERVICES AUX TRIBUNAUX			
Activités de la Cour			
Cour d'appel			
Appels en matière civile		88	97
Appels en matière criminelle		39	50

¹ Chiffre préliminaire. Le chiffre final sera déclaré dans le rapport annuel 2023 du Bureau du coroner en chef.

SERVICES À LA JUSTICE	2022-2023	2023-2024
Cour du Banc du Roi, Division de première instance, et Cour des successions		
Actions déposées	2 268	2 383
Questions déposées	930	1 024
Affaires pénales déposées	110	95
Demande déposée auprès de la Cour des successions	1 827	1 828
Cour du Banc du Roi, Division de la famille		
Dossiers d'instructions relativement aux affaires de divorce	1 255	1 300
Motions déposées	1 314	1 237
Demandes relatives à des affaires familiales privées	1 160	1 128
Demandes en matière de protection de l'enfance	529	607
Exécution réciproque des ordonnances de soutien	116	108
Cour des petites créances		
Demandes déposées	1 725	1 892
Audiences tenues à la Cour des petites créances	620	602
Cour provinciale - adultes seulement		
Inculpations jugées (à l'exception des arrêtés municipaux)	25 825	26 843
Tribunal pour adolescents		
Inculpations jugées	1 194	1 568
Stratégie de justice familiale axée sur l'enfant		
Programme d'aide aux évaluations ordonnées par le tribunal		
Demandes reçues	49	71
Approbation de l'aide avec le coût de l'évaluation	47	64
Programme d'information pour les parents en ligne		
Attestations envoyées	272	228
BUREAU DU REGISTRAIRE		
Traité dossiers d'adoption	124	114
Faillites déposées	315	192
Commencement des instances de divorce	1 341	1 465
Dépôt des jugements irrévocables et des jugements de divorce	1 215	1 274
Formulaires et guides relatifs à la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien	190	233
BUREAU DE L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE SOUTIEN		
Nombre total de cas	9 648	9 050
Nombre moyen de cas par agent d'exécution	482	452
Traitement des opérations de paiement	52 721 000 \$	52 693 000 \$
Paiements à l'égard des comptes de soutien	51 859 000 \$	51 965 000 \$
Paiements au ministère des Finances (client de l'aide sociale)	862 000 \$	728 000 \$
Total des dettes en souffrance	57 225 000 \$	55 793 000 \$
Taux de perception	92 %	95 %

INITIATIVES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE	2022-2023	2023-2024
ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE		
Plans d'urgence déposés auprès de l'OMU NB (104 municipalités)	103	103
Aide à la planification à des collectivités	295	310
Exercices auxquels ont participé des collectivités, des établissements, l'industrie et des organismes privés	2	7
Exercices internes	-	8

INITIATIVES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE	2022-2023	2023-2024
Participants aux cours de formation en gestion des urgences	248	1 002
Activations du Centre des opérations d'urgence de la province (événements importants)	4	7
Propriétaires ayant signalé des dommages	692	1 029
Propriétaires ayant présenté une demande d'aide financière en cas de catastrophe	388	180
BUREAU DU CONSEILLER PROVINCIAL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ		
Activations et soutien dans le cadre d'urgences et d'événements liés à la sécurité	-	12
Soutien dans le cadre d'incidents à plus petite échelle (pas nécessaire d'activer le CPOU)	-	18
Évaluation des menaces pour la sécurité	-	103
Avis d'information provenant de sources ouvertes aux partenaires	-	158
Examen de dossiers sur des investissements directs étrangers	-	52
Examens la délivrance d'habilitations de sécurité	-	62
Avis et alertes concernant les infrastructures essentielles	-	22
BUREAU DU SERVICE D'URGENCE NB 911		
Nombre d'appels au 911	243 038	273 128
Nombre de demandes d'enquêtes sur les appels au 911	69	73
Nombre de nouvelles adresses civiques attribuées dans les secteurs non constitués en municipalités de la province	2 001	1 109

STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ ⁽¹⁾

	2022	2023	% CHANGE
Taux de criminalité	6 523	6 587	1,0 %
Pourcentage de crimes élucidés (taux de classement)	25 %	25 %	0,0 %
Indice de gravité de la criminalité ⁽²⁾	87	86	-1,1 %
Taux de criminalité chez les adultes	1 352	1 342	-0,7 %
Taux de criminalité chez les jeunes	2 542	2 670	5,0 %
Taux de crimes violents	1 762	1 799	2,1 %
Pourcentage de crimes violents élucidés (taux de classement)	38 %	39 %	2,6 %
Taux de crimes contre les biens	3 655	3 701	1,3 %
Pourcentage de crimes contre les biens (taux de classement)	13 %	13 %	0,0 %
Taux de vol de véhicules à moteur	257	268	4,3 %
Taux d'introduction par effraction	423	435	2,8 %
Taux d'homicide	1,9	1,1	-42,1 %
Taux d'agression sexuelle	103	103	0,0 %
Pourcentage d'agressions sexuelles élucidées (taux de classement)	41%	45%	9,8 %
Taux de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur	8,4	5,0	-40,5 %
Taux de vols qualifiés	24	21	-12,5 %
Taux de conduite avec facultés affaiblies	240	251	4,6 %

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

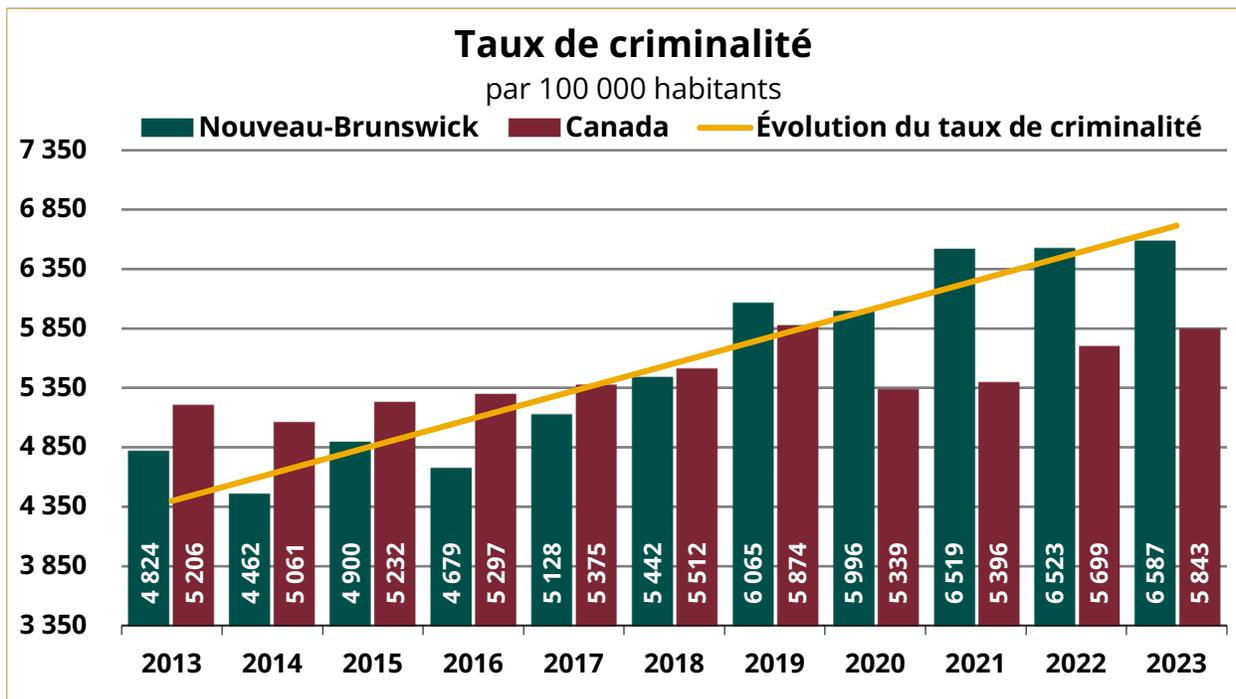
⁽¹⁾ Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0177-01 Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées.

⁽²⁾ Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0026-01 Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré.

TAUX DE CRIMINALITÉ

Rang du Nouveau-Brunswick : cinquième plus bas au Canada

Pourquoi cela a-t-il de l'importance? Les taux de criminalité ont une incidence sur le sentiment de sécurité qu'a la population à l'égard de leur collectivité. Ces taux peuvent aussi influencer les investissements des entreprises et l'aménagement résidentiel. Évolution du taux de criminalité



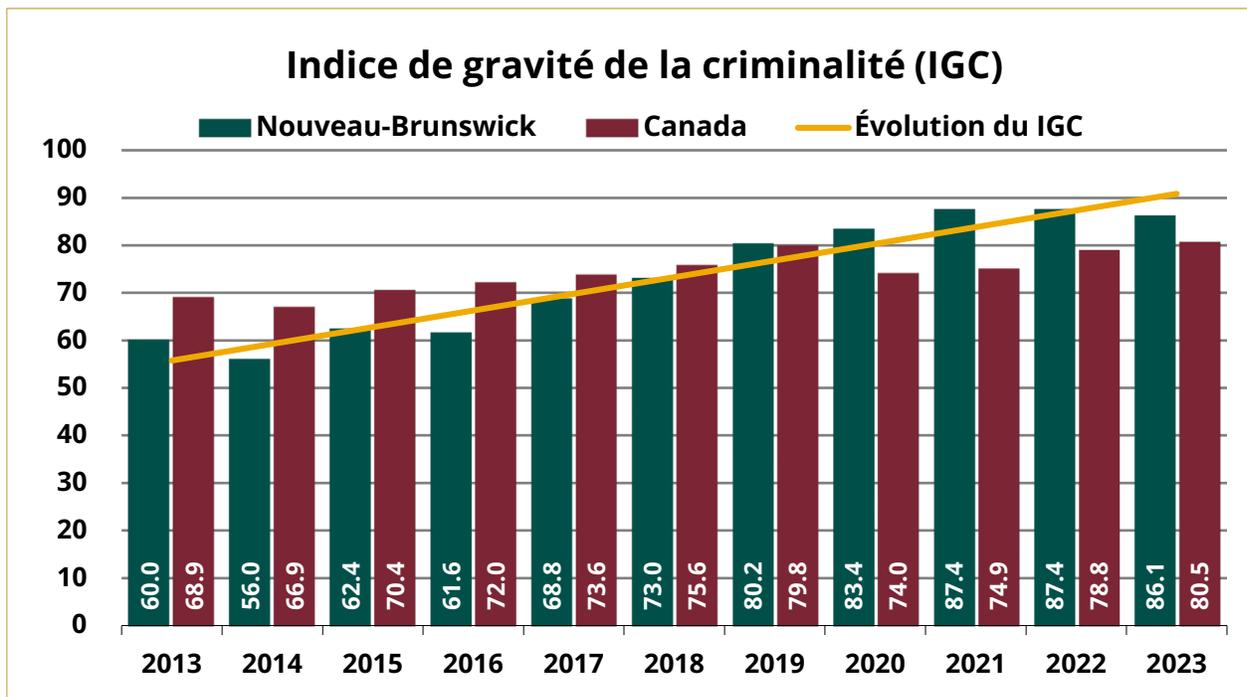
En 2023, le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 6 587 par 100 000 habitants. Le Nouveau-Brunswick occupe actuellement le cinquième rang des provinces canadiennes quant à la faiblesse du taux de criminalité.

Afin de bien le comprendre le taux de criminalité, il faut le considérer sur une période de plusieurs années. De nombreux facteurs influent sur le taux de criminalité, notamment si le crime est signalé à la police ou non, les méthodes d'application de la loi employées par la police, les modifications apportées aux lois et, bien sûr, les réductions réelles de la criminalité.

INDICE DE GRAVITÉ DE LA CRIMINALITÉ

Rang du Nouveau-Brunswick : cinquième plus bas au Canada

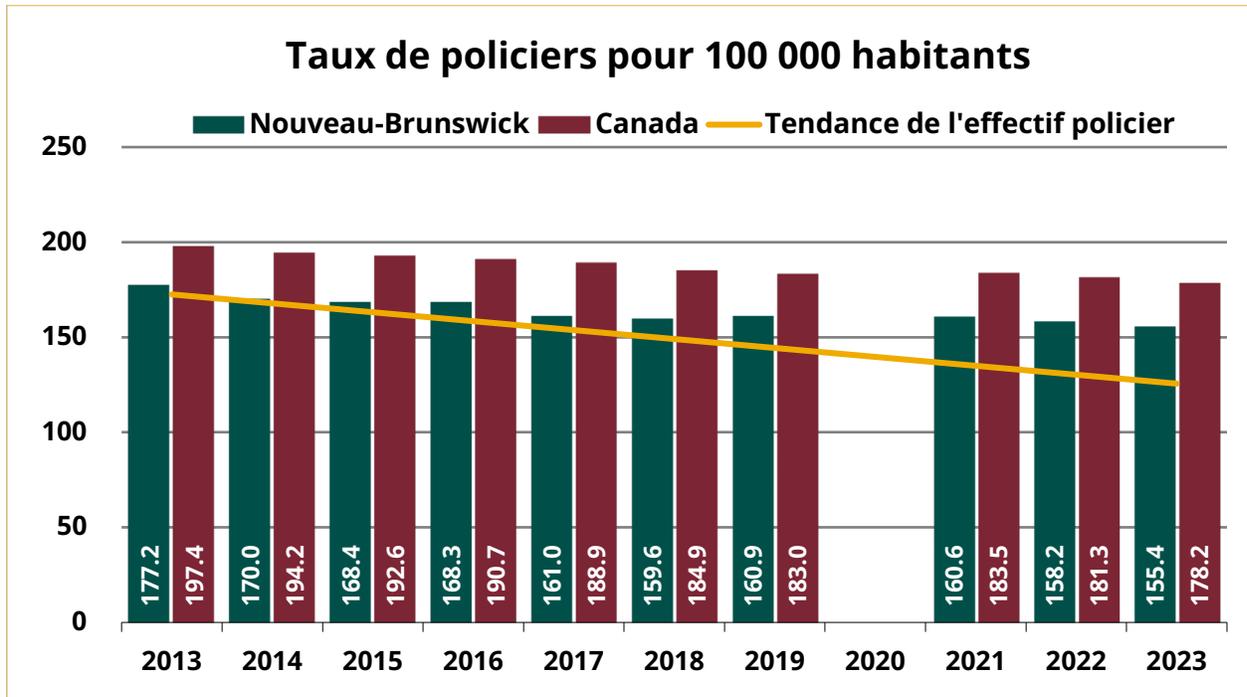
Pourquoi cela a-t-il de l'importance? L'Indice de gravité de la criminalité permettra de suivre les variations annuelles de la gravité des crimes déclarés par la police. Cela est possible puisque l'Indice prend en compte non seulement le changement de volume d'un crime donné, mais aussi la gravité de ce crime en comparaison avec d'autres. L'Indice de gravité de la criminalité peut aider à répondre à des questions comme les suivantes : Les crimes venant à l'attention de la police sont-ils plus graves ou moins graves qu'ils ne l'étaient auparavant? Les crimes déclarés par la police dans une ville ou une province donnée sont-ils plus graves ou moins graves que les crimes pour l'ensemble du Canada?



Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0026-01 Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré.

TENDANCES DE L'EFFECTIF POLICIER

Rang du Nouveau-Brunswick : deuxième plus bas au Canada



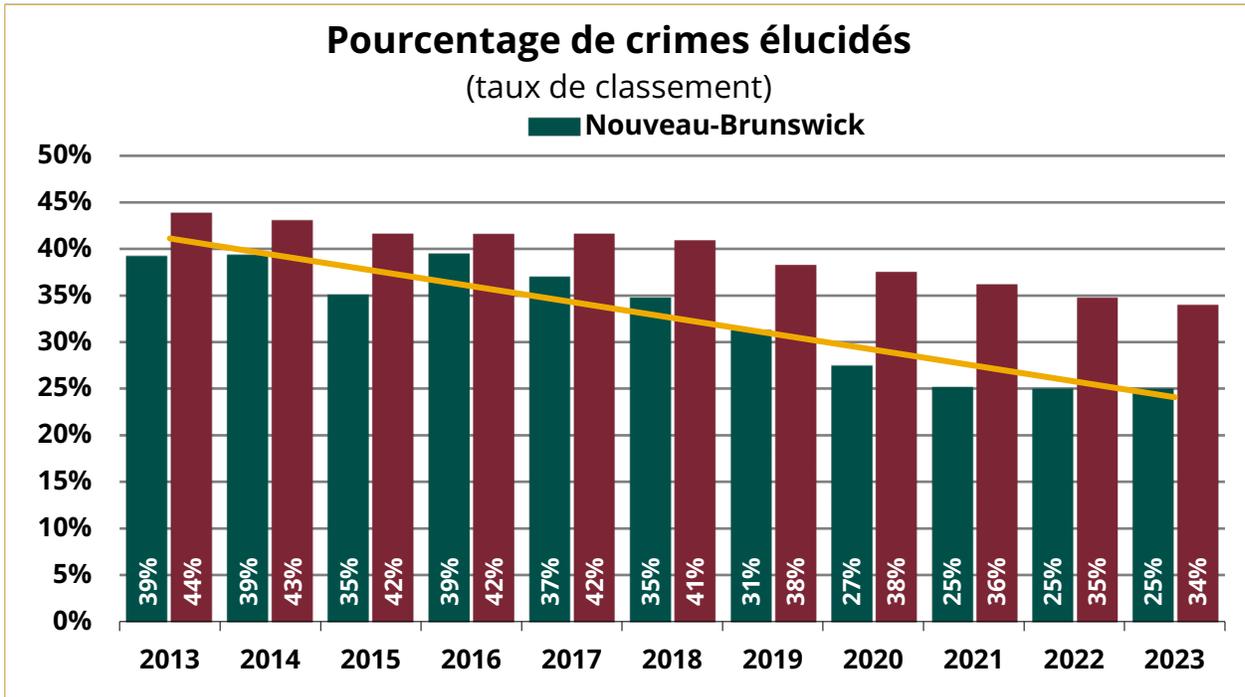
Bien que l'Enquête sur l'administration policière soit une enquête annuelle, le cycle de 2020 a été annulé.

Source: Statistique Canada. Tableau 35-10-0076-01 Personnel policier et certaines statistiques de la criminalité.

POURCENTAGE DE CRIMES ÉLUCIDÉS (TAUX DE CLASSEMENT)

Rang du Nouveau-Brunswick : deuxième plus bas au Canada

Pourquoi cela a-t-il de l'importance? Les taux d'élucidation comptent parmi les mesures des crimes résolus par la police. Un taux d'élucidation élevé signifie que la police parvient à trouver et à arrêter les personnes qui commettent des crimes.



Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0177-01 Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées.